L'Agroforesterie,

comme système d'amélioration des sols, de production agricole intégrée

et de protection des forêts en RDC

Plus qu'hier, le monde fait aujurd'hui face à un terrible double défi pour la survie de l'humanité toute entière : la nécessité de nourrir les populations et l'urgence de lutter contre les changements climatiques. La préoccupation des scientifiques est de recourir aux solutions qui peuvent à la fois s'attaquer à ce double défi.

L'agroforesterie, système agricole associant l'arbre et les cultures saisonnières sur les champs, se présente comme l'une de ces ultimes solutions.

Depuis sa consécration comme discipline scientifique vers les années 1970 - 1980, l'agroforesterie a fait des avancées insoupçonnées et les résultats enregistrés bien extraordinaires : amélioration de la fertilité des sols et du rendement agricole, affermissement des bénéfices socio-économico-environnementaux, augmentation de la diversité biologique, etc.

En RDC, bien que les résultats à grande échelle semblent encore maigres et trop épars, le potentiel du développement de l'agroforesterie est énorme. La présence de la flore ligneuse diversifiée (155 millions ha) et celle de l'eau douce à foison (62% des eaux africaines) constituent des atouts majeurs pour sa réussite. Des efforts de vulgarisation de la pratique agroforestière sont en chantier : Centre Forestier de KINZONO, Projet MAMPU, Essais d'Accompagnement au Plateau des BATEKE (EAB), IBI-Village, ainsi que d'autres projets et programmes y relatifs.

Dans le présent avis, le CES recommande aux décideurs congolais d'améliorer la législation et le cadre institutionnel en lien avec l'agroforesterie en RDC, de stimuler l'éducation (en gestion, pratique et vulgarisation de l'agroforesterie), de promouvoir l'appropriation et l'intégration aux plans locaux de développement agroforestier, de résoudre les problèmes fonciers qui empoisonnent l'agroforesterie, d'adopter les tecchniques agroforestières rentables, d'encourager le financement et l'investissement en agroforesterie, de capitaliser les eaux douces congolaises au service de l'agroforesterie, d'assurer l'avenir de l'agroforesterie dans l'espace agricole congolais, d'initier la coopération régionale et internationale en agroforesterie, de renforcer le rôle de l'autorité coutumière dans la gestion et la sensibilisation des communautés (surtout rurales) en agroforesterie, ainsi que de garantir la réhabilitation et/ou la création des Centres de recherches agronomiques supplémentaires.

Conseil Economique et Social

Avenue Lumpungu n° 161, Immeuble Bobo

Commune de la Gombe

Tél. +243 998 334 500

LES **AVIS** DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

République Démocratique du Congo

Justice - Paix - Travail

Conseil Economique et Social

L'AGROFORESTERIE EN RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRATIQUE DURABLE D'AMELIORATION DES SOLS, DE PRODUCTION AGRICOLE ET PROTECTION DES FORETS À PROMOUVOIR



© Les Editions du CES-RDC

Site web : www.ces.cd

E-mail : infos@ces.cd